L'EXPORTATION D'ARMEMENT EN FRANCE

21 MARS 2023 I **13h** I Amphithéâtre Pichot-Duclos I Hugo P.

AEGE Club Défense

EGE Ecole de Guerre Economique

Réservée aux étudiants et anciens

Sommaire :

- Classement des matériels
- Controle des exportations
- Relations bilatérales et multilatérales pour la coopération

Qu'est ce que l'on appelle:
matériel de guerre ?

Les matériels de guerre et matériels assimilés

Conçus ou modifiés spécifiquement pour l'usage militaire.
Catégorie A2 DGA.
Catégorie A1, B, C et D
 Ministère de l'Intérieur SCAE

Déclinés aux travers des catégories ML1 à ML22 de l'arrêté du 27 juin 2012.
Tel que les logiciels, système d'armes à énergie dirigée, navires de guerre, arme à canon lisse, etc

Categorie AMA, pour les autres materiels assimilés.
Tel que les satellites de détection et leurs équipements, les fusées et lanceurs, technologie pour AMA1-2 , formation OPEX

Quelques spécificités ..

- **Les Poudres et explosif relèvent du régime des AEPE Autorisation d'Exportation de Produits Explosifs.***
- **Les biens controlés englobent également les biens à double usage.***
- **Pour les armes et munitions se référer à l'Art R311-2 du CSI.**

*Autorisation délivrée par la Direction Générale des Douanes ou le Service des Titres du Commerce Extérieur.
*Règlement du Conseil de l'Union européenne 428/2009.

Arrangement Wassenaar

Contribuer à la stabilité et à la sécurité régionales et internationales en promouvant:

- La Transparence
- Prévoir les acquisitions par des organisations terroristes
- Eviter les accumulations déstabilisatrices

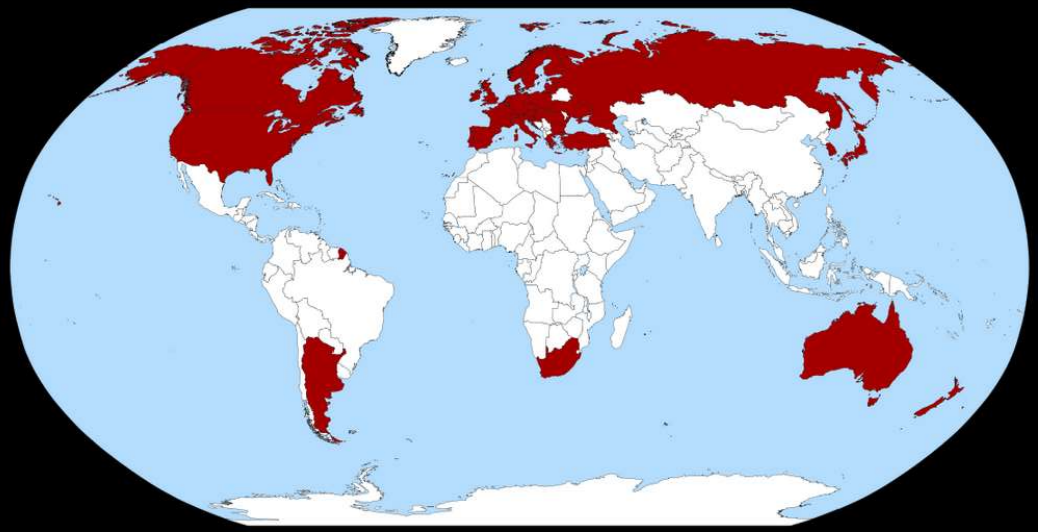

Comment une entreprise exporte-t-elle de l'armement ?

Quelques points:

Sous un régime de prohibition

Soumis à autorisation et définis dans l'arrêté du 27 juin 2012 modifié. Les opérations relativent aux matériels de guerre sont interdites sauf autorisation. Les matériels assimilés sont soumis à autorisation uniquement pour l'exportation.

Acte de souveraineté

Bénéfice d'une dérogation au principe de libre circulation des biens.

Distinction Contrat-Licence

Un contrat est attaché à une licence mais une licence peut etre attaché à plusieurs contrats

Distinction Sémantique

Transferts UE et Exportation hors UE

LICENCE GÉNÉRALE

Publiées par arrêté, tous les exportateur peuvent en bénéficier , sous réserve d'une déclaration d'intention d'utilisation , sans limitation de quantité ou de montant.

LICENCE INDIVIDUELLE

Délirée à une société pour une opération, un ou plusieurs contrats, pour un ou plusieurs matériels, pour une ou plusieurs destinations, limitée en quantité en quantité et en montant.

LICENCE GLOBALE

Délivrée à une société pour un ensemble d'opérations cohérentes, pour un ou plusieurs matériels, pour une ou plusieurs destinations, sans limitation en quantité et montant.

La Licence Générale

Utilisé pour:

- Transferts vers les forces armées d'un État membre
- Transferts à des fin d'évaluation pour matériels
- Transferts pour les programmes européens de coopérations
- Transferts à des fins d'exposition et de démonstrations dans les salons
- Exportation vers les forces francaises en OPEX

etc

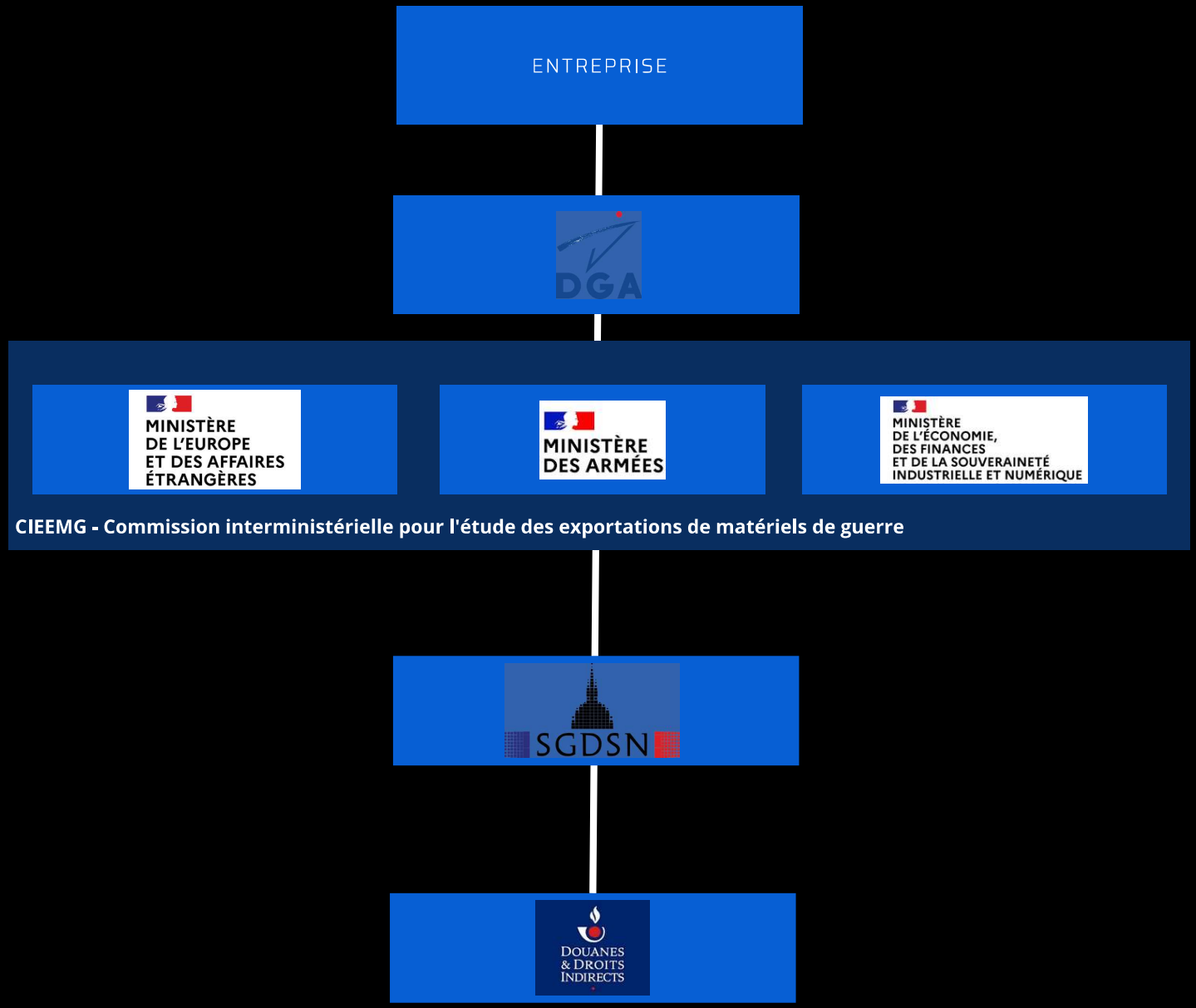
ENTREPRISE
DGA
MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
MINISTÈRE DES ARMÉES
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
CIEEMG - Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre
SGDSN
DOUANES & DROITS INDIRECTS

Quelques spécificités ...

- **Prorogation, la durée de validité est de 3ans (pour les licences individuelles et globales)**
- **Modification**
- **Usage souverain mais il est interdit de revendre l'equipement sauf dérogation**
- **Controle a posteriori**
- **Dérogation à l'obligation d'obtention de licence ex: armes et munitions quittant le territoires détenus par des personnes autorisées.**

Les Cessions gratuites et onéreuses

- Renforcer les partenariat de défense entre pays dont les ressources financières sont restreintes.
- Réduction des coûts humains et financiers , limite le démantèlement et le stockage.
- Permet de d'augmenter les recettes.
- La valorisation se fait via la commission des cessions (EMA, DAF, CGA, DGA DI) *

*Direction des affaires Financières, Contrôle Général des Armées, Etats Majors, Direction Générale de l'Armement - Direction Internationale

Pourquoi coopérer sur les programmes d'armement ?

Pourquoi coopérer ?

- Volonté politique
- Réduire les couts
- Améliorer l'interopérabilité
- Positionner l'industrie française (normes, exportations, etc)
- Soutenir les consolidations industrielles

Avec qui et comment ?

Avec qui et comment ?

- Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) crée 1998.
- Agence européenne de défense (AED) crée en 2004 par le conseil de l'Union européenne.
- OTAN
- (Pays de l'accord-cadre dit « LoI » (Letter of Intent)* FRA, ALL, UK, ITA, ESP, SUE)

*Pays disposant d'une Base industrielle et technologique de Défense

cooperation.jpg

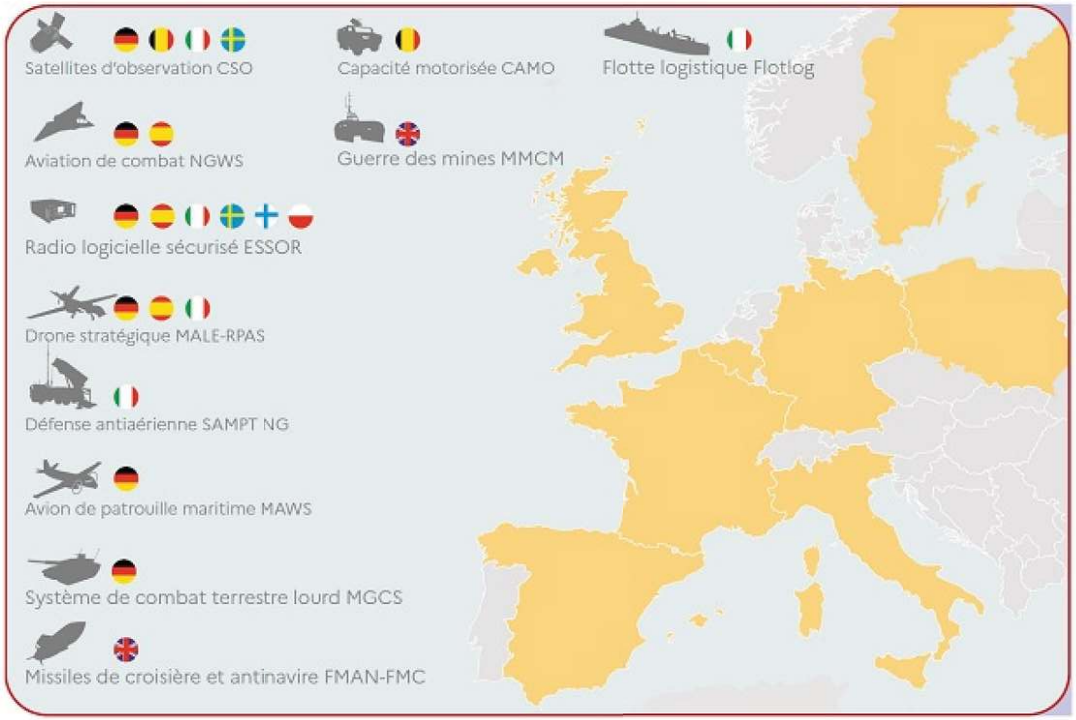

Initiatives Européennes

- Fond Européen de Défense: Subvention couvrant les activités de recherche et Développement

- Facilité Européenne pour la Paix: Instrument extrabudgétaire.

Contexte Mondial

- Un marché qui reflète le contexte géopolitique: rattrapages des pays émergents, difficultés économiques et financières de l'UE et US.

- Le contexte est exacerbé: nouveaux acteurs , agressivités commerciales et non respect des règles, exigences nouvelles: transferts de technologie, compensations, concurrence intereuropéenne

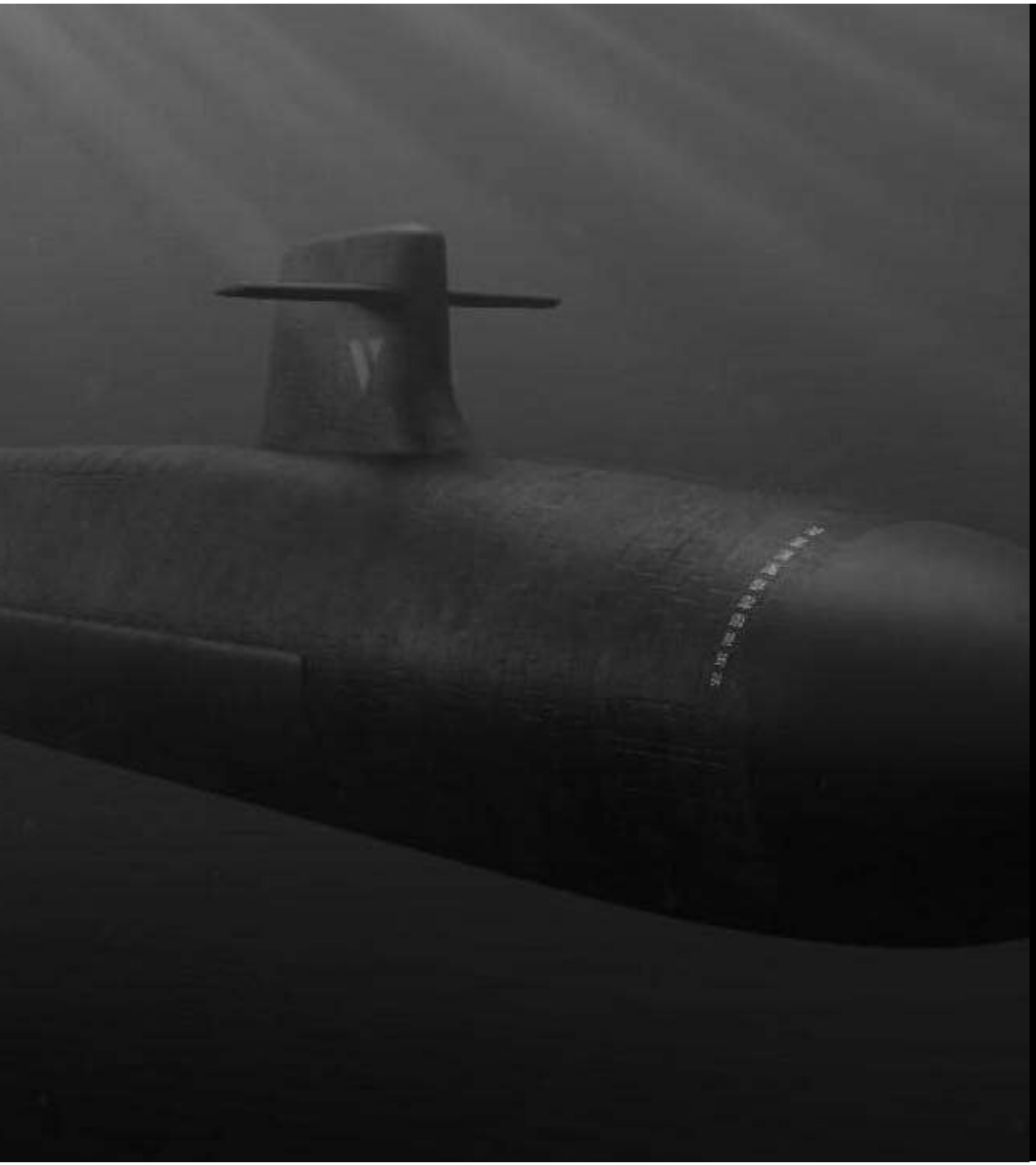

Le Marché Mondial

- Oligopole
- Nombre limité d'importateurs
- Multiples marchés et chaque acheteur fixe ses règles
- Importance des grands contrats

- Concurrence exacerbée: poids politique(US), besoins croissants des pays émergents, nouveaux acteurs (Corée, Turquie, Chine,etc), exigence nouvelles (offsets etc)

Quelques informations utiles

- L'industrie de l'armement représentent 10% de l'ensemble des exportations des produits manufacturés.

- Troisième exportateur mondial